



**HAL**  
open science

## Master Droit de l'entreprise

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit de l'entreprise. 2015, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02041188

**HAL Id: hceres-02041188**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041188>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Master Droit de l'entreprise

- Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Établissement(s) cohabilités : /

La formation master *Droit de l'entreprise* est dispensée à la Faculté de Droit et Science Politique de l'Université de Toulouse 1, co-habilitée, pour une des spécialités, par l'Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier (*Droit de l'immatériel et des technologies*). L'enseignement pluridisciplinaire est construit autour de « l'entreprise ». Les étudiants acquièrent des compétences transversales leur permettant d'intégrer des postes à responsabilités dans les entreprises, d'exercer des professions libérales, de travailler dans des administrations, ou d'accéder aux métiers de l'enseignement et de la recherche.

La première année de master se décline en deux filières : l'une en *Droit des affaires* avec un parcours général et un parcours *Juriste d'entreprise* (en alternance), l'autre en *Droit social*.

A l'issue de la première année, l'étudiant peut intégrer soit l'une des sept spécialités de la mention -*Secteur financier (assurance, banque, finance), Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires, Droit fiscal de l'entreprise, Droit des transports, Droit des affaires, Droit social, Droit de l'immatériel et des technologies de l'information*- soit certaines spécialités d'autres mentions de l'établissement (*Droit et sciences du travail appliqués à l'espace européen* de la mention *Droit international européen*, et la 2<sup>ème</sup> année de la mention *Droit et gestion*).

Certaines spécialités sont elles-mêmes organisées en parcours. Ainsi, la spécialité *Droit des affaires* comprend trois parcours : *Droit fondamental des affaires, Juristes d'affaires-DJCE* et *Juriste d'entreprise* (en alternance). La spécialité *Droit fiscal de l'entreprise* comprend deux parcours : l'un en formation initiale, l'autre en formation continue. La spécialité *Droit de l'immatériel et des technologies de l'information* comprend deux parcours : *Droit et informatique* et *Propriété intellectuelle*. La spécialité *Droit social* comprend deux parcours : *Droit et management social de l'entreprise* (formation initiale, continue et en apprentissage) et un parcours *Droit du travail et de l'emploi*.

Les enseignements peuvent être dispensés en formation continue dans la spécialité *Droit fiscal de l'entreprise* et dans le parcours *Droit et management social de l'entreprise* de la spécialité *Droit social*. Le parcours *Juriste d'entreprise* (attaché à la filière *Droit des affaires* de la première année et à la spécialité *Droit des affaires* de deuxième année) fonctionne en alternance. Le parcours *Droit et management social de l'entreprise* peut également être suivi en apprentissage.

## Avis du comité d'experts

L'objectif de la mention est de former des juristes de haut niveau dans les matières touchant à l'entreprise.

La première année permet l'acquisition de connaissances juridiques générales appliquées à l'entreprise et offre ensuite un enseignement permettant une spécialisation en droit des affaires, droit social, droit fiscal, droit de la propriété intellectuelle, droit de l'informatique. L'architecture globale de la mention est cohérente même si la proximité de certains intitulés entre les spécialités crée parfois une ambiguïté (ex : *Juriste d'affaires, Juriste d'entreprise-DJCE*).

Certains enseignements de la seconde année semblent mutualisés entre parcours de la même spécialité, ou entre différentes spécialités voire avec des spécialités d'autres mentions, mais sans indications précises.

Le positionnement de la mention *Droit de l'entreprise* est clair au regard des autres mentions de l'établissement. Par ailleurs, aucune formation analogue n'est proposée dans la région.

La mention est adossée à plusieurs unités de recherche : Centre de droit des affaires (CDA), Institut de droit privé (IDP), Institut d'études juridiques sur urbanisme, construction et environnement (IEJUCE), Institut de recherche en droit international, européen et comparé (IRDEIC).

La formation est bien intégrée à l'environnement socio-économique grâce à des partenariats (entreprises locales et nationales, cabinets spécialisés et des associations de juristes).

L'équipe pédagogique de la formation est solide. Elle est composée d'enseignant-chercheurs, appartenant souvent à plusieurs disciplines et de professionnels exerçant les métiers en vue desquels les étudiants sont formés. Ces professionnels contribuent aux enseignements et au pilotage de la mention (conseil de perfectionnement, sélection des candidats à l'inscription en spécialité).

En première année, en parcours *Juriste d'entreprise*, 14 % du volume horaire des enseignements est attribué à des professionnels, en parcours général *Droit de l'entreprise*, cette proportion est de 34 % (travaux dirigés).

En seconde année, la proportion moyenne, toutes spécialités confondues, du volume horaire des enseignements assurés par des professionnels est de 42 %. Des disparités existent cependant entre spécialités.

Le master 1 est piloté par les deux responsables des filières *Droit des affaires* et *Droit social*. Ils coordonnent le déroulement des enseignements, réunissent l'équipe pédagogique une fois par semestre afin de faire évoluer la formation au regard de l'évaluation des enseignements.

En seconde année, chaque spécialité est dirigée par un directeur ou des co-directeurs, entouré de tous les enseignants-chercheurs de la formation et des professionnels le cas échéant. L'équipe pédagogique se réunit deux fois par an dont une fois avec les représentants étudiants à l'issue de la formation.

En outre, chaque niveau de la structure formation (1<sup>ère</sup> année, 2<sup>nde</sup> année spécialité et parcours) bénéficie d'un conseil de perfectionnement.

En première année, les effectifs oscillent entre 540 et 676 étudiants avec un taux de réussite entre 66,5 % et 69,8 %. La mention bénéficie d'une bonne attractivité puisque une centaine d'étudiants en moyenne (entre 90 et 146) ne proviennent pas de l'établissement.

En seconde année, les effectifs varient entre 330 et 400 avec un taux de réussite oscillant entre 81,4 % et 83,3 %. L'attractivité est tout aussi marquée avec entre 53 et 113 étudiants ne provenant pas de l'établissement.

Pour la mention, le taux d'insertion professionnelle, très satisfaisant, oscille entre 81,9 % et 92 % (des étudiants choisissant l'insertion professionnelle immédiate) et le taux de poursuite d'études entre 17,5 % et 24,9 %.

## Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>La mention <i>Droit de l'entreprise</i> est adossée à quatre laboratoires dont le Centre de droit des affaires (CDA).</p> <p>Deux spécialités offrent un parcours recherche : parcours <i>Droit fondamental des affaires</i> de la spécialité <i>Droit des affaires</i>, parcours <i>Droit du travail et de l'emploi</i> de la spécialité <i>Droit social</i>.</p> <p>L'école doctorale <i>Sciences juridiques et politiques</i> intervient sous forme de séminaires et de conférences.</p> <p>La mention participe à deux pôles de compétitivité régionaux : « aéronautique, espace et systèmes embarqués » et « Agrimip Innovation », et à l'Institut Fédératif de Recherche en Droit (Plan de Recherche et d'Enseignement Supérieur de l'Université de Toulouse 1) - sans précision sur le contenu et la forme de ces participations.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation résulte de l'acquisition de compétences techniques et transversales de haut niveau. Elle résulte également de la place importante laissée aux professionnels dans les enseignements et le pilotage de la mention (conseil de perfectionnement, sélection des candidats en 2<sup>nde</sup> année).</p>

	<p>Les étudiants doivent réaliser un stage dans les spécialités à vocation professionnelle, mais également, de façon facultative, dans les spécialités à vocation recherche.</p> <p>La professionnalisation est permise par des partenariats avec des entreprises, des cabinets d'avocats, etc.</p>
Place des projets et stages	<p>La réalisation d'un stage, de trois à quatre mois, est obligatoire dans les spécialités professionnelles en master 2 et conseillé en master 1.</p> <p>Une aide à la recherche de ces stages est fournie grâce à l'Association d'anciens étudiants, la remise de l'annuaire des anciens diplômés, le service des stages de l'Université, le BAIP (Bureau d'aide à l'insertion professionnelle).</p>
Place de l'international	<p>La mention accueille des étudiants étrangers (Erasmus notamment). Un enseignement de langue est obligatoire en master 1. En seconde année certains enseignements sont dispensés en anglais. Les enseignants bénéficient également d'une formation à l'anglais.</p> <p>Des stages sont effectués à l'étranger.</p> <p>Chaque parcours fait l'objet d'une ouverture internationale soit au titre de partenariats (bureau international du travail), soit au titre de créations de diplômes à l'étranger ou de co-diplômes ou de partenariats avec certaines universités étrangères (Grèce, Maroc, Argentine...).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Les modalités de recrutement sont classiques.</p> <p>La formation est accessible en formation initiale, par VAE, voire pour certains parcours en formation continue ou en alternance.</p> <p>Des mises à niveau sont prévues pour des matières spécifiques dans certains parcours de 2<sup>ème</sup> année.</p> <p>Une passerelle est possible vers le doctorat pour les étudiants diplômés d'une spécialité professionnelle.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les modalités d'enseignement ne sont pas clairement renseignées.</p> <p>Les enseignements sont dispensés en formation continue dans la spécialité <i>Droit fiscal</i> et dans le parcours <i>Droit et management social de l'entreprise</i> de la spécialité <i>Droit social</i>. Le parcours <i>Juriste d'entreprise</i> fonctionne en alternance ainsi que le parcours <i>Droit et management social de l'entreprise</i> peut être suivi en apprentissage.</p> <p>Des aménagements sont prévus pour les sportifs, les étudiants handicapés, salariés ou élus.</p> <p>Les étudiants sont formés à l'utilisation des ressources numériques et les enseignements s'appuient sur des supports numérisés accessibles aux étudiants. Pour certains parcours, des exercices en ligne sont proposés aux étudiants.</p> <p>Le dossier de présentation n'évoque pas la préparation des étudiants au Certificat Informatique et Internet (C2i).</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques.</p> <p>En première année, l'évaluation résulte d'une note de contrôle continu et d'un examen terminal avec des épreuves écrites et orales en fin de semestre.</p> <p>En seconde année, les examens prennent la forme d'écrits, d'exposés-discussions interdisciplinaires, d'oraux disciplinaires et de la soutenance du rapport de stage ou du mémoire.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>L'annexe descriptive au diplôme est délivrée aux étudiants à l'issue du master.</p> <p>L'établissement participe au portefeuille de compétences, avec l'appui du Service Universitaire d'Information d'Orientation et</p>

	d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) (organisation de séminaires collectifs et de rendez-vous individuels).
Suivi des diplômés	L'Observatoire de la formation et de l'insertion professionnelle réalise des enquêtes au niveau de l'établissement. Deux associations d'anciens étudiants ont été créées au niveau de l'établissement (Cercle Marty et Cercle Hauriou). La mention propose l'annuaire des anciens constitués avec l'appui d'une association et une rencontre annuelle entre les anciens et la nouvelle promotion.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Des conseils de perfectionnement sont réunis deux fois par an à chaque niveau de structure de la formation (un pour la première année, un par spécialité et un par parcours). Des étudiants diplômés y participent. Les enseignements sont soumis à la procédure d'évaluation de l'établissement, au titre de la démarche qualité, à la fin de chaque semestre.

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- La bonne intégration régionale et la dimension internationale rendant attractive la formation.
- Le caractère transversal des enseignements et la diversité des spécialités permettant d'offrir des débouchés importants, tant universitaires que professionnels.

### Points faibles :

- L'absence de certaines annexes (ex : tableau des enseignements) et de fiches RNCP pour certaines spécialités, ce qui rend difficile l'évaluation.
- L'adossement à la recherche, indéniablement présent, qui mériterait d'être précisé (ex : existence éventuelle de journées d'étude, de conférences organisées par les étudiants avec la participation des laboratoires)
- Le manque de lisibilité du dossier et l'intitulé très proche de certains parcours et spécialités susceptibles d'entraîner des confusions (ex : *Juriste d'affaire-DJCE*, *Juriste d'entreprise*).

### Conclusions :

La mention *Droit de l'entreprise* offre un enseignement d'une excellente qualité, appuyé sur la recherche et par la recherche. Sa structure est cohérente, alliant à une forte spécialisation des diplômés, l'acquisition de solides connaissances générales et transversales en droit des affaires. La formation a une bonne visibilité internationale et semble bien intégrée localement à travers les partenariats noués avec des entreprises ou des institutions régionales et nationales. La mention donne une véritable place aux professionnels qui participent à l'enseignement et à son ajustement.

Elle intègre parfaitement les outils d'évaluation des enseignements et de perfectionnement de la formation ainsi que les procédures de suivi des étudiants et de leur devenir.

Cependant, les spécialités ne font l'objet d'aucune description dans le dossier de présentation, ce qui nuit à leur évaluation. Pour certaines spécialités, peut-être serait-il intéressant d'approfondir des liens avec des champs de formations distincts (ex : la spécialité *Secteur financier* avec le champ Gestion, la spécialité *Droit de l'immatériel et des techniques d'information* avec le champ Mathématique et informatique appliqués aux sciences sociales).

# Éléments spécifiques des spécialités

## Droit des affaires

Place de la recherche	<p>La spécialité <i>Droit des affaires</i> est adossée principalement au Centre de droit des affaires (CDA), sans précision sur les modalités de cet adossement.</p> <p>Le parcours <i>Droit fondamental des affaires</i> est orienté vers la recherche.</p> <p>Les parcours <i>Juriste d'entreprise</i> et <i>Juristes d'affaires-DJCE</i> offrent aux étudiants la possibilité de rédiger un mémoire de recherche pour ainsi accéder au doctorat.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation résulte de l'acquisition de compétences techniques et transversales de haut niveau (ex : commerce international, fiscalité des échanges, rédaction et audit contractuel).</p> <p>La proportion moyenne du volume horaire des enseignements assurés par des professionnels est de 38 % (à l'exception du parcours <i>Droit fondamental des affaires</i> dans lequel aucun professionnel n'intervient).</p>
Place des projets et stages	<p>Le parcours recherche <i>Droit fondamental des affaires</i> offre aux étudiants la possibilité d'effectuer un stage, dont le rapport peut faire l'objet d'une bonification.</p> <p>Le parcours <i>Juriste d'entreprise</i> est en alternance. Le parcours <i>Juriste d'affaire-DJCE</i> impose un stage de quatre mois.</p>
Place de l'international	<p>Un enseignement d'anglais juridique est prévu, y compris dans le parcours recherche - ce qui est assez rare dans ce type de parcours -, ainsi que l'enseignement d'une seconde langue. Pour le parcours <i>Juriste d'affaires-DJCE</i>, certains enseignements sont dispensés en anglais.</p> <p>La dimension internationale ressort encore de certains enseignements (ex : <i>Droit de la concurrence interne et internationale</i>).</p> <p>La spécialité <i>Droit des affaires</i> présente (mais sans précision) des coopérations avec des établissements étrangers (Maroc, Viêt-Nam, Argentine, Japon, Union Européenne, Etats-Unis, Allemagne).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Les modalités de recrutement sont classiques.</p> <p>Une mise à niveau est prévue en droit des suretés dans le parcours <i>Droit fondamental des affaires</i>.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Le parcours <i>Juriste d'entreprise</i> est suivi en alternance.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Cf. éléments spécifiques de la mention.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Outre les modalités classiques de contrôle des connaissances, l'acquisition des compétences est vérifiée par la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage ou d'un mémoire de recherche.</p>
Suivi des diplômés	<p>Cf. éléments spécifiques de la mention.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Cf. éléments spécifiques de la mention.</p>

## Droit fiscal de l'entreprise

Place de la recherche	La spécialité <i>Droit fiscal de l'entreprise</i> est adossée au Centre de droit des affaires (CDA) et à l'IRDEIC, sans précision sur les modalités de cet adossement.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation résulte de l'acquisition de compétences techniques de haut niveau (ex : contrôle et contentieux fiscal, fiscalité des personnes publiques, fiscalité des groupes de sociétés). La proportion moyenne du volume horaire des enseignements assurés par des professionnels est de 56 %.
Place des projets et stages	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Place de l'international	Aucun enseignement de langue n'est proposé aux étudiants au titre de la formation. La dimension internationale peut être attachée au contenu des enseignements, sans toutefois que cela ressorte clairement des intitulés des enseignements présentés.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements sont dispensés en formation continue dans un parcours dédié.
Evaluation des étudiants	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Suivi des diplômés	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Cf. éléments spécifiques de la mention.

## Secteur financier

Place de la recherche	La spécialité <i>Secteur financier</i> est adossée au Centre de droit des affaires (CDA) et à l'Institut de droit privé (IDP), sans précision sur les modalités de cet adossement.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation résulte de l'acquisition de compétences techniques et transversales de haut niveau propre au secteur financier. Les étudiants suivent notamment un cours de déontologie financière.
Place des projets et stages	La professionnalisation résulte de l'acquisition de compétences techniques et transversales de haut niveau (ex : problèmes économiques de l'assurance et de la banque, mathématiques financières, droit pénal financier, déontologie financière). La proportion moyenne du volume horaire des enseignements assurés par des professionnels est de 45 %.



Place de l'international	La dimension internationale est intégrée à la formation par un enseignement d'anglais financier de 30h et un enseignement d'american business law de 13h30.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Evaluation des étudiants	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Suivi des diplômés	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Cf. éléments spécifiques de la mention.

### Droit des transports

Place de la recherche	La spécialité <i>Droit des transports</i> est adossée au Centre de droit des affaires (CDA) dans lequel se trouve une « équipe transports », sans précision sur les modalités de cet adossement.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation résulte de l'acquisition de compétences techniques de haut niveau (ex : les infrastructures de transports, droit douanier, cadre institutionnel et juridique des transports). La proportion moyenne du volume horaire des enseignements assurés par des professionnels est de 29 %.
Place des projets et stages	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Place de l'international	Le secteur professionnel visé étant fortement orienté vers l'international, un enseignement d'anglais de 54 heures est logiquement intégré à la formation.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Evaluation des étudiants	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Suivi des diplômés	Cf. éléments spécifiques de la mention.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Cf. éléments spécifiques de la mention.
--	---

Droit de l'immatériel et des technologies de l'information

Place de la recherche	<p>La spécialité <i>Droit de l'immatériel et des technologies de l'information</i> est adossée au Centre de droit des affaires (CDA), sans précision sur les modalités de cet adossement.</p> <p>On peut s'interroger sur l'absence de rattachement à l'Institut du droit de l'espace, des territoires et de la communication.</p> <p>Un séminaire de méthodologie de la recherche est dispensé dans le parcours <i>Propriété intellectuelle</i>.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation résulte de l'acquisition de compétences techniques de haut niveau (ex : contrats relatifs aux réseaux, design et consommateurs, brevet européen, preuve informatique, algorithmique et programmation).</p> <p>La proportion moyenne du volume horaire des enseignements assurés par des professionnels est de 36 %.</p>
Place des projets et stages	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Place de l'international	<p>Pour la spécialité <i>Propriété intellectuelle</i>, certains enseignements sont dispensés en anglais et un enseignement d'anglais spécialisé de 60 heures est prévu pour les deux parcours de la formation.</p> <p>La dimension internationale résulte également du contenu de certains enseignements spécifiques (le brevet européen).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Evaluation des étudiants	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Suivi des diplômés	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Cf. éléments spécifiques de la mention.

Droit social

Place de la recherche	<p>La spécialité <i>Droit social</i> est adossée au Centre de droit des affaires (CDA) et à l'Institut de droit privé (IDP) pour le parcours <i>Droit du travail et de l'emploi</i>, sans précision sur les modalités de cet adossement.</p>
-----------------------	--

	<p>Le parcours <i>Droit du travail et de l'emploi</i> est clairement orienté vers la recherche avec des séminaires d'approfondissement à la recherche au semestre 2 et la rédaction d'un mémoire.</p> <p>Les étudiants du parcours <i>Droit et management social de l'entreprise</i> ont la possibilité de rédiger un mémoire de recherche pour leur offrir la possibilité d'accéder au doctorat</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation résulte de l'acquisition de compétences techniques et transversales de haut niveau (ex : droit pénal et administratif du travail, mouvement social : clé de lecture, contrôle et audit de la masse salariale).</p> <p>La proportion moyenne du volume horaire des enseignements assurés par des professionnels est de 38 % dans le parcours recherche Droit du travail et de l'emploi (ce qui est à remarquer pour ce type de parcours) et 54 % pour le parcours <i>Droit et management social et de l'entreprise</i>.</p>
Place des projets et stages	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Place de l'international	Certains enseignements du parcours <i>Droit du travail et de l'emploi</i> sont dispensés en anglais et un enseignement d'anglais spécialisé d'un volume de 10,5 heures est intégré à la formation.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements peuvent être dispensés en formation initiale, en formation continue ou en apprentissage dans le parcours <i>Droit et management de l'entreprise</i> .
Evaluation des étudiants	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Suivi des diplômés	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Cf. éléments spécifiques de la mention.

### Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires

Place de la recherche	La spécialité <i>Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires</i> est adossée au Centre de droit des affaires, à l'IRDEIC et à l'IEJUCE, sans précision sur les modalités de cet adossement.
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation résulte de l'acquisition de compétences techniques et transversales de haut niveau (ex : fiscalité agricole, droit du marché de l'intérieur, droit de l'environnement et de la sécurité alimentaire).</p> <p>la proportion moyenne du volume horaire des enseignements assurés par des professionnels est de 61 %.</p>
Place des projets et stages	Cf. éléments spécifiques de la mention.

Place de l'international	Aucun enseignement linguistique n'est intégré à la formation.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Evaluation des étudiants	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Suivi des diplômés	Cf. éléments spécifiques de la mention.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Cf. éléments spécifiques de la mention.

# Observations de l'établissement



L'université ne souhaite pas formuler de réponse en ce qui concerne cette évaluation.

Bruno SIRE

Président de l'université

